

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELS QUE DEFINIS DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE.



**UBISOFT LANCE UNE OFFRE DE RACHAT SUR SES OBLIGATIONS EXISTANTES
DE 500 MILLIONS D'EUROS VENANT A ECHEANCE EN 2023 ET
ANNONCE SON INTENTION DE PLACER UNE NOUVELLE EMISSION
OBLIGATAIRE DE 500 MILLIONS D'EUROS**

Paris, 22 juin 2022 – Ubisoft annonce le lancement d'une offre de rachat en numéraire réservée aux porteurs éligibles de toutes ses obligations existantes en circulation de l'emprunt d'un montant de 500 millions d'euros venant à échéance le 30 janvier 2023, avec un coupon annuel de 1,289% émis en 2018 (dont le montant en circulation est de 500 millions d'euros) (ISIN : FR0013313186) (les « **Obligations Existantes** ») (l'« **Offre de Rachat** ») et son intention, de placer concomitamment auprès d'investisseurs qualifiés une nouvelle émission obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros portant intérêt à taux fixe (les « **Nouvelles Obligations** ») sous réserve des conditions de marché.

L'Offre de Rachat est faite selon les modalités et soumise à la satisfaction des conditions décrites dans le *Tender Offer Memorandum* en date du 22 juin 2022. L'Offre de Rachat est conditionnée à la réalisation de l'émission des Nouvelles Obligations. La clôture de l'Offre de Rachat est prévue le 1^{er} juillet 2022. Les Obligations Existantes ainsi rachetées seront annulées conformément à leurs modalités.

Cette opération permettrait à Ubisoft d'allonger la maturité de son profil d'endettement et de diversifier sa base d'investisseurs crédit. Le produit net de la nouvelle émission aura vocation à être affecté aux besoins généraux de l'entreprise, et au refinancement de certains endettements existants du Groupe, en particulier, du montant en circulation des Obligations Existantes. Il s'agirait de la troisième émission obligataire d'Ubisoft.

Contacts

Communication financière

Jean-Benoît Roquette
Directeur de la Communication Financière
+ 33 1 48 18 52 39
Jean-benoit.roquette@ubisoft.com

Alexandre Enjalbert
Responsable Relations Investisseurs Senior
+33 1 48 18 50 78
Alexandre.enjalbert@ubisoft.com

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELS QUE DEFINIS DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE.

Avertissements

Ce communiqué de presse est diffusé pour information seulement et il ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres financiers ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans quelque juridiction que ce soit. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans ou depuis laquelle, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle offre conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Ubisoft Entertainment SA n'a pas l'intention d'enregistrer ces titres aux États-Unis ni de lancer une offre au public de ces titres aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus pour les besoins du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'amendé (le "Règlement Prospectus"). Un prospectus sera préparé et mis à la disposition du public conformément au Règlement Prospectus dans le cadre de l'admission des Nouvelles Obligations aux négociations du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les Nouvelles Obligations font l'objet d'un placement en France et hors de France uniquement auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis au point (e) de l'article 2 du Règlement Prospectus et en conformité avec l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier.

Aucune démarche ne sera entreprise par Ubisoft Entertainment SA dans le cadre du présent placement en vue de permettre une offre au public en France ou à l'étranger à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. La diffusion du présent communiqué est interdite dans tous pays où cela pourrait constituer une violation de la législation applicable. Le présent communiqué ne peut être diffusé auprès de personnes situées au Royaume-Uni que dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

À propos d'Ubisoft

Ubisoft est un créateur de mondes qui s'engage à enrichir la vie des joueurs à travers des expériences de jeu uniques et mémorables. Ses équipes internationales créent et développent un portefeuille varié de jeux, comprenant des marques telles qu'Assassin's Creed®, Brawlhalla®, For Honor®, Far Cry®, Tom Clancy's Ghost Recon®, Just Dance®, The Lapins Crétins™, Tom Clancy's Rainbow Six®, The Crew®, Tom Clancy's The Division® et Watch Dogs®. Grâce à Ubisoft Connect, les joueurs profitent d'un écosystème de services pour aller plus loin dans leur expérience de jeu, obtenir des récompenses et rester en contact avec leurs amis quelle que soit leur plateforme. L'offre d'abonnement Ubisoft+ leur permet également de profiter d'un catalogue de plus d'une centaine de titres et contenus téléchargeables (DLC) d'Ubisoft. Pour l'exercice 2021-22, le net bookings d'Ubisoft s'est élevé à 2 129 millions d'euros. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.ubisoftgroup.com>